



REGLEMENT DU JEU :

« Avantages cumulables par paliers »

Championnat du Monde de Hockey sur Glace 2017 de l'IIHF

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

FRANCE HOCKEY PARIS 2017, association loi 1901 dont le siège social est situé 36 bis rue Roger Salengro, 92130 Issy-les-Moulineaux (ci-après « FRANCE HOCKEY PARIS 2017 ») organise un jeu intitulé « Avantages cumulables par paliers » (ci-après « le Jeu ») dont les modalités sont décrites dans le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE 2 – DUREE DU JEU ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est avec obligation d'achat, il se déroulera du 27 septembre 2016 à 12h00 au 28 février 2017 à 23h59 (ci-après la « Période de jeu »).

La participation au Jeu (ci-après la « Participation ») est illimitée et est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine. Chaque participation devra être rattachée à un club de hockey sur glace français affilié à la FFHG, sous réserve du respect des stipulations du Règlement (ci-après les « Clubs »).

La participation est réservée à toute personne effectuant un achat de packs journée 2 matchs ou de packs journée 3 matchs du Championnat du Monde de Hockey sur glace 2017 de l'IIHF (ci-après « le pack »), via les bons de commande (*version papier et e-mail*) correspondant à l'offre « Famille du Hockey » et après avoir coché la case prévue à cet effet et selon les modalités prévues à l'article 3.

Chaque participation permettra automatiquement l'acquisition de points au Club de hockey sur glace français choisi et sa participation soit au « Challenge Clubs Saxoprint Ligue Magnus et Division 1 » soit au « Challenge Clubs Division 2, Division 3, Catégories Jeunes, Loisirs et Féminines ».

ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION

La personne achète un ou plusieurs packs pour assister à un ou plusieurs match(s).

En procédant à l'achat, la personne devra communiquer des informations la concernant (nom, adresse, adresse e-mail de contact, numéro de téléphone, club auquel elle se rattache).



Pour valider sa Participation, la personne cochera la case prévue à cet effet mentionnant : « Je participe au Jeu « Avantages cumulables par paliers » pour soutenir mon club et j'accepte le Règlement du jeu ».

Par la suite, FRANCE HOCKEY PARIS 2017 adressera à la personne un e-mail de confirmation de sa participation.

La Participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du Règlement dans son intégralité, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux avec obligation d'achat en France.

Le non-respect des conditions de Participation énoncées dans le Règlement entraînera la nullité de la Participation.

Les informations transmises par la personne doivent être valides, sincères et exactes.

Toute transmission d'informations fausses, erronées, incomplètes ou inexactes entraînera l'annulation automatique de la Participation.

ARTICLE 4 – COMPTABILISATION DES POINTS ET GAGNANTS

Chaque pack journée 2 matchs ou pack journée 3 matchs acheté par la personne correspondra à deux (2) places et trois (3) places (ci-après les « Places »), quel que soit le tarif ou la catégorie du pack acheté.

A la fin de la Période de jeu toute personne ayant acheté un minimum de (10) dix places sur un seul bon de commande sera désignée gagnante du Jeu (ci-après « les Gagnants ») et recevra les dotations mentionnées à l'article 5 *infra* (ci-après les « Dotations ») en fonction du nombre total de places achetées. Le cumul de places avec plusieurs bons de commandes passées par la même personne n'est pas autorisé.

Les Gagnants seront prévenus des résultats du Jeu à l'adresse e-mail transmise lors de l'achat de Places.

La liste des Gagnants sera consultable dès le 1^{er} mars 2017 sur le site Internet suivant : www.hockeyfrance.com

Le déroulement du Jeu ainsi que l'annonce des résultats ne pourront en aucune façon être remis en cause.

Les Gagnants autorisent FRANCE HOCKEY PARIS 2017 et la Fédération Française de Hockey sur Glace à utiliser, à titre publicitaire ou promotionnel, leur nom et leur image, sur tout support,



sans restriction, ni réserve, sans que cela ne leur donne droit à une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution des Dotations.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Les Gagnants du Jeu se verront remettre les Dotations suivantes e fonction du nombre de Places achetées, dans les conditions suivantes :

1. Les personnes ayant acheté entre 10 et 49 Places recevront les dotations suivantes :
 - Un t-shirt « Team France » (*taille en fonction des stocks disponibles en magasin*) pour chaque place achetée, d'une valeur unitaire indicative de 20€ (vingt euros) TTC, à récupérer sur présentation d'un justificatif et d'une pièce d'identité au stand billetterie du Fan Village de l'AccorHotels Arena ou dans un magasin Decathlon dont l'adresse sera communiquée ultérieurement aux gagnants.
 - Un bon de réduction de 50% (*qui sera transmis par e-mail*) sur l'achat du maillot (*hors flocage*) Domicile de l'Equipe de France de Hockey sur glace senior masculin pour chaque place achetée, d'une valeur unitaire indicative de 25€ (vingt-cinq euros) TTC, utilisable en ligne sur Décathlon.fr ou dans les magasins Décathlon.

2. Les personnes ayant acheté entre 50 et 99 Places recevront les dotations suivantes :
 - Un t-shirt « Team France » (*taille en fonction des stocks disponibles en magasin*) pour chaque place achetée, d'une valeur unitaire indicative de 20€ (vingt euros) TTC, à récupérer sur présentation d'un justificatif et d'une pièce d'identité au stand billetterie du Fan Village de l'AccorHotels Arena ou dans un magasin Decathlon dont l'adresse sera communiquée ultérieurement aux clubs gagnants.
 - Un bon de réduction de 50% (*qui sera transmis par e-mail*) sur l'achat du maillot (*hors flocage*) Domicile de l'Equipe de France de Hockey sur glace senior masculin pour chaque place achetée, d'une valeur unitaire indicative de 25€ (vingt-cinq euros) TTC, utilisable en ligne sur Décathlon.fr ou dans les magasins Décathlon.
 - Un accès à tarif réduit au Parc Astérix pour chaque place achetée à utiliser durant l'année 2017, d'une valeur unitaire indicative de 36€ (trente-six euros) TTC.

3. Les personnes ayant acheté entre 100 et 149 Places recevront les dotations suivantes :
 - Un t-shirt « Team France » (*taille en fonction des stocks disponibles en magasin*) pour chaque place achetée, d'une valeur unitaire indicative de 20€ (vingt euros) TTC, à récupérer sur présentation d'un justificatif et d'une pièce d'identité au stand billetterie du Fan Village de l'AccorHotels Arena ou dans un magasin Decathlon dont l'adresse sera communiquée ultérieurement aux gagnants.



- Un bon de réduction de 50% (*qui sera transmis par e-mail*) sur l'achat du maillot (*hors flochage*) Domicile de l'Equipe de France de Hockey sur glace senior masculin pour chaque place achetée, d'une valeur unitaire indicative de 25€ (vingt-cinq euros) TTC, utilisable en ligne sur Décathlon.fr ou dans les magasins Décathlon.
 - Un accès à tarif réduit au Parc Astérix pour chaque place achetée, à utiliser durant l'année 2017, d'une valeur unitaire indicative de 36€ (trente-six euros) TTC.
 - Un accompagnateur spécialiste du Hockey sur glace à disposition de la personne ayant participé au Jeu (*et son groupe d'acheteurs*) durant une journée du Championnat du Monde de Hockey sur glace 2017 de l'IIHF, d'une valeur indicative de 15€ (quinze euros) TTC.
4. Les personnes ayant acheté entre 150 et 199 Places recevront les dotations suivantes :
- Un t-shirt « Team France » (*taille en fonction des stocks disponibles en magasin*) pour chaque place achetée, d'une valeur unitaire indicative de 20€ (vingt euros) TTC, à récupérer sur présentation d'un justificatif et d'une pièce d'identité au stand billetterie du Fan Village de l'AccorHotels Arena ou dans un magasin Decathlon dont l'adresse sera communiquée ultérieurement aux gagnants.
 - Un bon de réduction de 50% (*qui sera transmis par e-mail*) sur l'achat du maillot (*hors flochage*) Domicile de l'Equipe de France de Hockey sur glace senior masculin pour chaque place achetée, d'une valeur unitaire indicative de 25€ (vingt-cinq euros) TTC, utilisable en ligne sur Décathlon.fr ou dans les magasins Décathlon.
 - Un accès à tarif réduit au Parc Astérix pour chaque place achetée, à utiliser durant l'année 2017, d'une valeur unitaire indicative de 36€ (trente-six euros) TTC.
 - Un accompagnateur spécialiste du Hockey sur glace à disposition de la personne ayant participé au Jeu (*et son groupe d'acheteurs*) durant une journée du Championnat du Monde de Hockey sur glace 2017 de l'IIHF, d'une valeur indicative de 15€ (quinze euros) TTC.
 - Une séance photo pour la personne ayant participé au Jeu (*et son groupe d'acheteurs*) avec les mascottes Astérix et Obélix du Championnat du Monde de Hockey sur Glace 2017 de l'IIHF (*conditions à déterminer ultérieurement*), d'une valeur indicative de 10€ (dix euros) TTC.
5. Les personnes ayant acheté plus de 200 Places recevront les dotations suivantes :
- Un t-shirt « Team France » (*taille en fonction des stocks disponibles en magasin*) pour chaque place achetée, d'une valeur unitaire indicative de 20€ (vingt euros) TTC, à récupérer sur présentation d'un justificatif et d'une pièce d'identité au stand billetterie



du Fan Village de l'AccorHotels Arena ou dans un magasin Decathlon dont l'adresse sera communiquée ultérieurement aux gagnants.

- Un bon de réduction de 50% (*qui sera transmis par e-mail*) sur l'achat du maillot (*hors flocage*) Domicile de l'Equipe de France de Hockey sur glace senior masculin pour chaque place achetée, d'une valeur unitaire indicative de 25€ (vingt-cinq euros) TTC, utilisable en ligne sur Decathlon.fr ou dans les magasins Decathlon.
- Un accès à tarif réduit au Parc Astérix pour chaque place achetée, à utiliser durant l'année 2017, d'une valeur unitaire indicative de 36€ (trente-six euros) TTC.
- Un accompagnateur spécialiste du Hockey sur glace à disposition de la personne ayant participé au Jeu (*et son groupe d'acheteurs*) durant une journée du Championnat du Monde de Hockey sur glace 2017 de l'IIHF, d'une valeur indicative de 15€ (quinze euros) TTC.
- Une séance photo pour la personne ayant participé au Jeu (*et son groupe d'acheteurs*) avec les mascottes Astérix et Obélix du Championnat du Monde de Hockey sur Glace 2017 de l'IIHF (*conditions à déterminer ultérieurement*), d'une valeur indicative de 10€ (dix euros) TTC.
- Une rencontre avec des joueurs de l'Equipe de France senior masculin durant un match du Championnat du Monde de Hockey sur Glace 2017 de l'IIHF pour la personne ayant participé au Jeu (*et son groupe d'acheteurs*), d'une valeur indicative de 10€ (dix euros) TTC.

Les Dotations décrites ci-dessus ne seront ni reprises ni échangées, et ne pourront pas faire l'objet d'une contrepartie financière.

FRANCE HOCKEY PARIS 2017 n'attribuera aucune compensation au Gagnant qui ne souhaite pas ou se trouve dans l'impossibilité de prendre possession de sa Dotation.

Les Dotations seront envoyées aux Gagnants au terme de la Période de jeu par voie postale par FRANCE HOCKEY PARIS 2017 à l'adresse indiquée lors de l'achat des Places ou remise lors d'un match du Championnat du Monde de Hockey sur Glace 2017 de l'IIHF. FRANCE HOCKEY PARIS 2017 contactera les Gagnants par e-mail afin de les informer des dates, conditions et modalités d'envoi des dotations décrites ci-dessus.

Les gagnants s'engagent à respecter et à faire respecter par toute personne bénéficiant d'une dotation ci-dessus listée, les termes du Règlement intérieur de la salle concernée par les Dotations, les procédures d'accès (à la salle, en tribunes) ainsi que les dispositions légales et réglementaires applicables dans la salle, notamment en matière de sécurité.



ARTICLE 6 – MODIFICATION DU JEU ET LIMITATION DES RESPONSABILITES

FRANCE HOCKEY PARIS 2017 ne saurait être tenue responsable de toute avarie, vol, manque de lisibilité du fait des services postaux et perte intervenue lors de la livraison des dotations.

De même, en cas de retour à l'expéditeur, la Dotation sera considérée comme perdue pour le Gagnant.

FRANCE HOCKEY PARIS 2017 ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir lors de l'utilisation des Dotations.

Les Dotations offertes aux Gagnants sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être attribuées à une autre personne. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation de quelque nature que ce soit.

FRANCE HOCKEY PARIS 2017 se réserve le droit en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, de modifier, reporter, interrompre ou annuler le Jeu, ainsi que de substituer aux Dotations présentées des Dotations de nature et de valeur équivalentes. FRANCE HOCKEY PARIS 2017 ne pourra pas voir sa responsabilité engagée de ce fait.

ARTICLE 7 – DEPOT DU REGLEMENT

Le règlement complet du Jeu sera déposé chez :

Maître BLANCHET
Huissier de justice
56 avenue Jean Jaurès
92140 CLAMART

Le règlement est consultable gratuitement et imprimable à tout moment sur le site internet de la F.F.H.G. www.hockeyfrance.com/mondial-2017. Il est également disponible sur simple demande formulée à l'adresse e-mail : tickets.paris@iihfworlids2017.com

Le règlement pourra être modifié à tout moment par FRANCE HOCKEY PARIS 2017. Cette modification sera opposable aux Clubs à compter de sa mise en ligne. Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau dépôt du Règlement auprès de Maître BLANCHET, Huissier de justice domicilié 56 avenue Jean Jaurès à CLAMART (92140).

ARTICLE 8 – LOIS INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les personnes participant au Jeu sont informées que les données nominatives les concernant sont enregistrées dans le cadre du Jeu et sont nécessaires à la prise en compte de leur Participation.



En application de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les personnes participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de leurs données personnelles demandées par FRANCE HOCKEY PARIS 2017 au titre du Jeu en adressant une requête (en indiquant précisément l'objet de sa demande), qui sera traitée dans un délai de sept (7) jours ouvrés à l'adresse e-mail tickets.paris@iihfworlDs2017.com ou par courrier à l'adresse suivante :

FRANCE HOCKEY PARIS 2017

Service billetterie

36 bis rue Roger Salengro
92130 Issy-les-Moulineaux

(Nouvelle adresse dès le 10 novembre 2016) :

FRANCE HOCKEY PARIS 2017

Service billetterie

AREN'ICE
33 Avenue de la Plaine des Sports
95800 CERGY

ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES DIFFERENDS

Le Règlement est soumis à la loi française.

Pour être prises en compte les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées au plus tard vingt (20) jours après la date limite de Participation au Jeu par écrit à l'adresse suivante :

FRANCE HOCKEY PARIS 2017

Service billetterie

36 bis rue Roger Salengro
92130 Issy-les-Moulineaux

(Nouvelle adresse dès le 10 novembre 2016) :

FRANCE HOCKEY PARIS 2017

Service billetterie

AREN'ICE
33 Avenue de la Plaine des Sports
95800 CERGY

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du Règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux tribunaux français compétents.